

Paris, le 15 novembre 2011

Contact presse :

Michel Chassang
06 85 72 60 83

RCP : la CSMF salue la fin des trous de garantie et des actions récursoires

La CSMF, premier syndicat médical, salue l'adoption par l'Assemblée Nationale, de la réforme de l'assurance civile professionnelle (RCP) dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012. Cette réforme permet enfin de sécuriser l'exercice médical et de mettre fin aux trous de garantie ainsi qu'aux actions récursoires qui pénalisaient très lourdement les médecins libéraux, particulièrement ceux exerçant dans les blocs opératoires.

Pour la CSMF, cette réforme est l'aboutissement de plus de 10 ans d'un combat sans relâche, qui s'est accéléré ces derniers mois grâce à la loi Fourcade.

Cette réforme repose sur un dispositif de mutualisation entre l'ensemble des professionnels de santé, la prise en charge des sinistres au delà d'un plafond de 8 millions d'euros par la collectivité nationale (ONIAM) et la fin des actions récursoires de l'ONIAM qui plongeaient les médecins et leurs familles dans la ruine.

La CSMF se félicite de cette avancée majeure pour les conditions d'exercice de la médecine libérale et appelle le Sénat à voter ce texte à l'identique.